

Acquisition de terrains pour réserve foncière en zone industrielle rue Thomas Edison

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du développement et de transfert d'activités dans la zone industrielle des Tilleroyes, la Ville se propose d'acquérir diverses parcelles de terrain pour une surface de 1 ha 45 a 24 ca en zone UY au POS au prix de 80 F/m² et 20 a 87 ca situés en zone 1 NA au POS au prix de 20 F/m², appartenant à M. Louis BOURQUIN - M. Etienne DUSSERT - M. Gérard DUSSERT. Une participation financière globale de 38 000 F pour les frais d'études sera répartie entre les différents propriétaires, au prorata des surfaces.

- Parcelles cadastrées MP n° 13, 15 et 16 à M. Louis BOURQUIN pour un montant de 734 460 F (87 a 26 ca x 80 F/m² + 18 a 19 ca x 20 F/m²). A cette somme, il convient d'ajouter une participation aux frais d'études, de 23 233 F. Le montant total s'élève donc à 757 693 F.

- Parcelle cadastrée MP n° 14 à M. Gérard DUSSERT pour un montant de 151 300 F (18 a 53 ca x 80 F/m² + 1 a 53 ca x 20 F/m²). A cette somme, il convient d'ajouter une participation aux frais d'études de 5 309 F. Le montant total s'élève donc à 156 609 F.

- Parcelle cadastrée MP n° 12 à M. Etienne DUSSERT pour un montant de 317 900 F (39 a 45 ca x 80 F/m² + 1 a 15 ca x 20 F/m²). A cette somme, il convient d'ajouter une participation aux frais d'études, de 9 458 F. Le montant total s'élève donc à 327 358 F.

La dépense totale de 1 241 660 F plus les frais d'acte sera imputée au chapitre 90.824.2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- donner son accord sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 février 1999.